



**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél: 04.34.03.57.00**

**Direction de la
Commande
Publique**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Compte-rendu de la réunion
du 23 octobre 2023**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – Le Colisée 2.
SALLE VAUNAGE**

Deux membres de la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal
Monsieur François COURDIL, Conseiller Municipal
Madame Catherine JEHANNO, Conseillère Municipale
Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale

Collège des associations :

Madame Fatima HAMMOUDI, Confédération Syndicale des Familles
Monsieur Michel BROUAT, Association des Paralysés de France

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Monsieur Lucas GRAU -
Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

➤ **Examen des rapports annuels des délégués des services publics :**

Heure	Objet	Présenté par :
14h30	Gestion des spectacles tauromachiques	M. Alberto PIA M. Farid HADJAZ
14h50	Avis de la Commission sur le projet de délégation de service public pour « la gestion des spectacles tauromachiques » en application de l'article L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales	M. Alberto PIA M. Farid HADJAZ
15h05	Construction, aménagement et exploitation du Crématorium	Mme Charlotte BONVALET Mme Marybel MIGLIETTA M. Lionel NEBEKER
15h25	Avis de la Commission sur le projet de délégation de service public pour « l'exploitation du Crématorium » en application de l'article L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales	Mme Charlotte BONVALET Mme Marybel MIGLIETTA M. Lionel NEBEKER
15h40	Gestion de la Crèche multi-accueil Suzanne Crémieux	M. Jérôme PEREIRA
16h00	1. Construction et gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes 2. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine 3. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole	M. Olivier LEFRANC

	<p>4. Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères</p> <p>5. Construction et exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »</p> <p>6. Stationnement sur voirie zone centre-ville</p>	
--	---	--

Questions diverses

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 14h30.

1. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Tauromachie

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Farid HADJAZ, Directeur de la Jeunesse et des Festivités

Madame FAYET : Je n'ai pas pris connaissance du document qui était disponible pendant un mois entier, on peut encore le consulter ?

Monsieur HADJAZ : Oui mais en fait c'est extrêmement réglementé, je parle bien évidemment sous le contrôle des personnes représentant la Commande Publique, nous avons affiché dans les locaux de la Ville, l'annonce de la mise à disposition du document auprès de ceux qui souhaitaient le consulter.

Madame FAYET : Mais aujourd'hui les membres de la Commission Consultative ont qu'une synthèse, alors je ne vois pas ce qui s'opposerait à ce que l'on puisse accéder à ce document.

Madame ORTEGAS : Chaque DSP a le même formalisme, il y a une publication au sein de la Mairie et dans les Mairies annexes en disant que le document est accessible dans les locaux du Service gestionnaire de la DSP.

Madame FAYET : Faisant partie de l'opposition, je n'ai pas de bureau en Mairie, je n'ai pas pu prendre connaissance du document mais si on fait du formalisme comme ça, j'enverrais une lettre à Monsieur le Maire afin de pouvoir consulter le document.

Monsieur ANGELRAS : Je pense effectivement que lorsque l'on envoie les convocations aux membres de la CCSPL, il faut peut-être les informer que le document complet est à leur disposition dans les services pour le rappeler. On le rappelle chaque année puisque c'est une demande qui avait été faite, il y a 4 ou 5 ans.

Madame FAYET : Est-ce que je peux consulter une partie qui m'intéresse ou pas ?

Madame ORTEGAS et Monsieur ANGELRAS : Oui

Madame FAYET : Je ne vais pas aborder les questions sur la tauromachie. Cependant, dans la synthèse, je vois que les salaires ont doublé par rapport à 2021.

Monsieur VANGELISTI : Pour rappel 2021, c'était l'année COVID-19, qui était prise en charge par les fonds d'aide de l'Etat.

Madame FAYET : J'ai une autre question également, concernant la ventilation de toutes les dépenses, sur le total des 8 spectacles de la Féria de Pentecôte dans les dépenses, les charges et les salaires. Ce qui m'interpelle : ce sont les « autres frais », je trouve qu'ils sont plus importants que les salaires et les charges, alors j'aimerais savoir ce qu'il y a dans « autres frais ».

Monsieur VANGELISTI : Par exemple dans « Autres frais », il y a la redevance et je rappelle que les comptes sont accessibles puis nous n'avons rien à cacher. Nous donnons tous nos chiffres et nos bilans analytiques dans le rapport mais là nous sommes sur une synthèse.

Madame FAYET : C'est pour cela que j'aimerais voir l'autre document car je m'interroge sur cela.

Monsieur ANGELRAS : Au niveau de la présentation en page 19, il faudrait que cela soit détaillé comme à la page 14 avec une partie « autre frais » où on verra le détail des « autres frais ».

Monsieur HADJAZ : Si je peux me permettre quand vous regarderez le bilan, vous verrez que le nombre de lignes pour chaque corrida est extrêmement important, on a plus de 25 ou 30 lignes. Donc, ce qu'a fait Alberto visiblement, c'est de prendre les lignes principales, mais dans les autres frais, vous avez des repas, des réceptions au carré partenaires, des frais postaux, vous avez des primes, vous avez de la redevance ACM, vous avez des prestations d'envoi, l'entretien de la piste des Arènes.

Monsieur ANGELRAS : Il serait agréable que dans le compte-rendu, on puisse nous joindre tout ce qui est « autre frais ». C'est une question récurrente qui revient chaque année.

Monsieur VANGELISTI : C'est un problème de présentation car nous fournissons à la Ville chaque année la balance analytique par spectacles puis il y a des postes de charges qu'on ne peut pas imputer par spectacles, dont il y a des éléments que l'on ne peut pas imputer qui du coup rentrent dans « autres frais ».

Monsieur ANGELRAS : Du fait, de l'importance du montant des « autres frais », il serait bien d'avoir un détail car c'est nettement supérieur aux salaires donc il faut joindre le détail des « autres frais » au compte-rendu.

Monsieur HADJAZ : On peut dorénavant développer davantage mais je rappelle qu'il n'y a rien de nouveaux car la mise à disposition de ce document est réglementaire, chacun des membres de la commission à un mois pour venir le consulter de 9h00 à 18h00.

Madame FAYET : Si on le prend comme ça, nous allons directement le consulter et il n'y a plus besoin de venir aux réunions.

Monsieur ANGELRAS : Ce qu'on fera, c'est que dans le compte-rendu de la réunion on enverra le détail des « autres frais ».

Madame FAYET : Il me semblait que les délégataires devaient publier leur compte au Greffe et je n'ai pas vu 2021 et 2022.

Monsieur VANGELISTI : Ça sera accessible d'ici peu.

Monsieur BROUAT : J'ai plusieurs remarques à vous faire concernant la présentation et le fonctionnement des Arènes, notamment sur les personnes à mobilité réduite, cela m'intéresse de savoir sur la présentation de la Féria de Pentecôte à Madrid, c'était quand ? Et ça s'est passée comment ?

Monsieur VANGELISTI : Ça s'est passé quand Monsieur le Maire et Monsieur Pastor sont allés à l'embarquement des taureaux, c'est-à-dire à une quinzaine de jours avant la feria. C'était dans un salon de Las Ventas, il y a eu une conférence de presse avec Monsieur le Maire, Monsieur Casas et Monsieur Pastor, il y avait du public et des journalistes taurins également.

Monsieur BROUAT : Et concernant la création de l'application mobile avec la diffusion du sorteo car je l'apprends avec ce rapport. Est-ce qu'il y a eu une information qui est passée auprès des aficionados, des clubs taurins et de la presse ? car ce serait quelque chose de très intéressant quand même.

Monsieur VANGELISTI : Nous l'avons annoncé sur les réseaux sociaux, cependant il y a deux plateformes de téléchargement d'une application, il y a Android et Apple et quand il y a un sujet en particulier comme le sport, l'art, la culture ou la tauromachie, la plateforme effectue un contrôle de moralité. Apple a validé bien que ça parle de corrida et Android ne l'a pas encore validé.

Monsieur BROUAT : C'est dommage parce-que ça pourrait intéresser les Afficionados et je pense que ça intéresserait beaucoup de personnes.

Monsieur VANGELISTI : Nous avons fait des annonces sur le site, sur les réseaux sociaux.

Monsieur BROUAT : Et concernant l'amélioration de la signalétique des Corral ?

Monsieur VANGELISTI : Alors, nous avons travaillé sur 2 axes, le premier axe c'est à l'intérieur de la salle « de réception », pour chaque feria, on fait des panneaux décrivant la ganaderia, l'ancienneté des origines et le mayoral, la situation géographique, etc. Ce qui permet d'informer les personnes. Ensuite quand les taureaux sont dans les Corrals, on met un panneau devant les hublots. On aimerait faire plus mais le corral est petit malheureusement.

Monsieur BROUAT : Concernant, les personnes à mobilité réduite, en point positif, le tarif PMR et accompagnateurs est vraiment très abordables pour nous puisque nous n'avons pas le choix des emplacements, il y a une compensation qui a été faite avec un prix qui permet aux personnes à mobilité réduite de correspondre à peu près au prix de l'amphithéâtre, nous sommes très bien placés, cela nous ne pouvons pas le contester. Cependant, les accompagnateurs ne sont pas proches de nous, un accompagnateur n'est pas là que pour partager le spectacle, c'est parce qu'on peut avoir besoin d'une aide pour « x » choses et malheureusement, ils se trouvent à 3 ou 4 rangs au-dessus. Je vous demanderai de fournir un effort pour que les accompagnateurs de ces 10 emplacements soient proches de la personne car c'est réellement une nécessité.

Concernant les PMR, je pense qu'à partir de cette saison, il faudrait demander la carte inclusion, qui est la carte handicapé avec si possible la mention « besoin d'accompagnant » qui signifie que la personne a un handicap lourd.

Je reviens également sur ce que j'ai dit tout à l'heure, il n'y a que 10 emplacements PMR aujourd'hui et avec la place qu'il y a, nous pourrions mettre jusqu'à 12 emplacements sans

obstruer l'entrée sachant qu'une place PMR fait 0.80m de large par 1.30m donc on doit pouvoir gagner 2 places. Je pense qu'on peut le proposer à la sous-commission départementale d'accessibilité et sécurité.

Concernant le Corral à Nîmes qui est vétuste et qui ne permet pas à bon nombre de personnes d'aller voir les taureaux de participer à la vie et à l'actualité de la corrida, donc je pense que l'on pourrait faire quelque chose pour qu'il soit ouvert au plus grand nombre notamment aux personnes à mobilité réduite parce qu'on en avait parlé l'année dernière d'une construction d'un corral avec Frédéric Pastor mais je pense que l'idée n'a pas été retenue.

Monsieur VANGELISTI : Malheureusement, le corral étant trop petit, nous ne pouvons pas faire grand-chose et concernant le projet je pense qu'il faudrait relancer.

Monsieur ANGELRAS : Je ne sais pas si la commission de sécurité sera d'accord concernant les 2 places supplémentaires mais cela est plus de ressort du délégué.

Monsieur HADJAZ : C'est à la Ville de Nîmes, c'est une sous-commission de sécurité qui vont calculer ce que dit Monsieur BROUAT.

Monsieur BROUAT : Je vois que le bilan est de -91 000 € donc je me fais du souci parce-que je me dis quand il y a du monde dans les Arènes et que c'est un bilan négatif, est-ce qu'on va continuer à avoir un délégataire pour nous faire voir les corridas et comment fait-il pour vivre ?

Monsieur VANGELISTI : Je rappelle qu'il y a eu 2 années de COVID où il y a eu des années de déficit, l'année 2022 est également en déficit car il y a eu une stratégie de Simon Casas qui a voulu à la reprise post COVID mettre de gros cartels et la fêria de Pentecôte est entre guillemet plus faible, elle faisait entre 3000 et 4000 personnes mais on ne perdait pas trop d'argent parce que le rapport qualité prix était correct. Et cette année-là, on a voulu mettre le paquet sur cette fêria malgré cela on a fait 7080 entrées, c'était pour relancer la mécanique après le COVID. Malgré qu'il nous reste qu'un an de contrat et les pertes sur les dernières années, sachez que financièrement, je ne suis pas du tout inquiet.

Monsieur ANGLERAS : Concernant votre demande sur les places PMR en plus, je demanderai au service de la regarder le plus rapidement possible et nous vous ferons un retour avec Frédéric Pastor. Et concernant le Corral, il y avait un gros projet sur le domaine de Vallongue, de corral mais également de la mise en place d'un vignoble expérimentale de recherche mais il y a un gros problème aujourd'hui, c'est l'eau. On s'était aperçu qu'à la suite d'une enquête hydraulique un peu poussée qu'il n'y a pas d'eau sur Vallongue, il y a plein de pluie et plein de source mais il n'y a pas d'eau. Donc tous les projets qui étaient prévus sur Vallongue sont en stand-by parce qu'il n'y a pas d'eau.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 5 Abstention : 2 (Mr Brouat et Mme Fayet) Contre : 0

Monsieur BROUAT quitte la séance.

3. Examen du rapport annuel des D.S.P. relatif au mode de gestion de la Crèche multi-accueil Suzanne Crémieux

La synthèse des rapports est présentée par Monsieur Jérôme PEREIRA - Chef De Service Crèches Petite Enfance (*La Mutualité Française Grand Sud et l'IFAC*).

Madame FAYET : Le nombre d'heures d'accueil a baissé, y a-t-il eu en parallèle une baisse des demandes ?

Monsieur PEREIRA : La demande de places d'accueil s'est maintenue au niveau des années précédentes.

Madame FAYET : Il y a plus de refus finalement ?

Monsieur PEREIRA : Oui, effectivement. Les maladies liées au covid, toujours très présentes au 1^{er} semestre 2022, ont réduit la capacité d'encadrement des enfants. Il y avait moins de professionnels présents, ce qui a freiné la capacité d'accueil de l'établissement. Par ailleurs, les métiers de la petite enfance sont en tension, ce qui ne favorise pas le remplacement des personnes en maladie ou les postes vacants. Malgré tout, la crèche fait toujours l'effort dans la limite de ses capacités d'accueillir des enfants. Par exemple, si une famille souhaite un contrat de 4 jours mais que la crèche ne peut accéder à sa demande, il peut lui être proposé un contrat d'1 jour ou 2, à défaut. Dans ces circonstances, les familles peuvent combiner 2 modes de garde : l'accueil collectif (crèche) et l'accueil individuel (assistante maternelle). La crèche essaie toujours de proposer une solution alternative pour les familles en situation d'emploi.

Monsieur ANGELRAS : Vous ne pensez pas non plus du fait que la Mutualité Française Grand Sud ait perdu le marché, qu'il y a eu moins d'efforts à ce moment-là ?

Monsieur PEREIRA : Au 1^{er} semestre 2022, le nom du nouveau délégataire n'était pas encore connu. Le vote a eu lieu en juillet 2022.

Monsieur COURDIL : Est-ce que l'établissement s'inscrit dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF et, le cas échéant, s'est-il mobilisé dans le projet global de territoire ? Comment se fait la perception du financement CAF ?

Monsieur PEREIRA : La CAF conventionne directement avec chaque établissement même dans le cadre d'une DSP. Du coup l'IFAC a conventionné directement avec la CAF. Néanmoins, dans le cadre du cahier des charges de cette DSP, nous avons souhaité qu'il y ait une implantation majeure de l'établissement au sein du quartier, c'est-à-dire de créer des partenariats et faire du lien social avec le quartier. Le projet social commence à se développer peu à peu en 2023, notamment avec des associations de quartier mais il y avait déjà, par le passé, des liens existants (avec la Fac par exemple avec la confection de bavoires par des étudiants en arts).

Madame HAMMOUDI : Au début de votre intervention, vous avez dit, que vous avez du mal à embaucher, c'est par rapport à la désaffection du métier, c'est moins attractif ?

Monsieur PEREIRA : Les métiers de l'enfance et la petite enfance sont en tension depuis une dizaine d'années. Le secteur ne semble plus séduire.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport général au vote.

Avis sur les rapports : Favorable à l'unanimité.	Pour : 6
	Abstention : 0
	Contre : 0

4. Rapports annuels des D.S.P. relative au stationnement des parkings de Nîmes :

La synthèse du rapport concernant le stationnement des parkings de Nîmes a été présentée par Monsieur Bruno BERDAGUER, Chef De Service Gestion Espace Public et en présence de Madame Claude DE GIRARDI, Adjointe au Maire déléguée à la mobilité, à la Circulation et au Stationnement.

Monsieur COURDIL : Pourquoi sur le parking Jean Jaurès Q-Park, il n'y a pas de redevance ?

Madame DE GIRARDI : Le contrat est d'une très longue durée et avec un « business plan » qui a été sur-optimiste qui oblige la Ville à verser des compensations financières compte tenu de la non-atteinte des résultats. Le contrat comprend l'exploitation de l'ouvrage et du stationnement payant sur voirie autour de l'avenue Jean Jaurès. La Ville n'est pas dans une position de force pour négocier et n'encaisse effectivement aucune redevance dans le cadre de ce contrat...

Monsieur ANGELRAS : Il serait bien de faire une démarche afin d'informer les citoyens concernant les abonnements car quand on regarde le coût horaire et le coût lorsqu'on reste 3 ou 4 heures il est plus avantageux de prendre un abonnement et les gens ne le savent pas.

Madame DE GIRARDI : Il y a des listes d'attente importante pour les abonnements, nous n'avons pas de problème de manque mais plutôt un problème de surnombre, comme nous avons vu tout à l'heure : sur 100 abonnés, il n'y a que 60 présents, cela veut dire qu'il y en a 40 en rotation, si on ne met que des abonnements, il n'y a plus de place.

On pourrait le faire pour le parking du Jean Jaurès parce qu'il y en a besoin mais sur les parkings du centre-ville et je rappelle qu'un abonnement mensuel c'est 100 € par mois quand même mais il existe aussi des « demi-abonnements », nous avons trouvé cette formule il y a quelques années, il est valable entre 17h et 9h le lendemain matin ainsi que 24h/24 les week-ends et jours fériés, cela permet aux résidents, aux personnes qui travaillent et des personnes qui en n'ont pas besoin la journée de faire tourner les places plusieurs fois.

Monsieur ANGELRAS : Je trouve que ça ne se sait pas assez et puis l'évolution de mise en place d'emplacement pour les voitures électriques, il y a beaucoup de place qui vont être prises par les voitures électriques, est-ce que c'est une obligation réglementaire ?

Madame DE GIRARDI : C'est une obligation légale. Les places pour recharger les véhicules électriques sont positionnées en fonction de contraintes techniques fortes liées à la sécurité dans les ouvrages.

Monsieur BERDAGUER : C'est une borne électrique pour 20 places d'ici 2025.

Monsieur COURDIL : Du coup, INDIGO a vraiment appliqué la loi et les autres ?

Monsieur BERDAGUER : Les concessionnaires ont commencé le déploiement des bornes de charge pour les véhicules électriques. Indigo par exemple les a installées dans les parkings

Arènes et Maison Carrée. C'est en cours dans les parkings Porte Auguste et Jardin de la Fontaine. Les autres concessionnaires ont déposé leur dossier réglementaire préalable à l'installation des bornes pour être prêts en 2025.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport général au vote.

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et la gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

Examen des rapports annuels des D.S.P. relative au stationnement sur voirie à Nîmes

La synthèse du rapport concernant le stationnement sur voirie à Nîmes a été présentée par Monsieur Bruno BERDAGUER, Chef De Service Gestion Espace Public et en présence de Madame Claude DE GIRARDI, Adjointe au Maire déléguée à la mobilité, à la Circulation et au Stationnement.

Madame HAMMOUDI : Nous ne savons pas que c'est gratuit le samedi.

Madame DE GIRARDI : De toute façon lorsque vous payez à la borne, cela vous prolonge la durée de votre ticket jusqu'à la semaine prochaine. Si vous prenez 5 heures à partir du samedi après-midi, votre ticket sera prolongé jusqu'au lundi après-midi de plus la date de fin d'affiche. Vous avez l'application « Paybyphone » qui vous permet de modifier votre stationnement en le prolongeant ou en réduisant la durée.

Madame FAYET : Il y a des endroits de stationnement en surface, il y a eu des modifications de voirie et au sol, il y a le marquage des emplacements mais il n'y a pas écrit payant alors que c'est payant.

Monsieur ESCOJIDO : Il existe une application qui s'appelle « SIGNALER » qui permet de signaler un dysfonctionnement comme ça, c'est-à-dire que le signalement va arriver et il va être répercuté vers le service concerné.

Madame DE GIRARDI : Il existe aussi le site nîmes-stationnement.fr qui permet de voir les zones de stationnement payante dans Nîmes.

Madame FAYET : Dans une rue, en un an il y a eu un changement de sens de circulation avec un panneau indiquant le changement de signalisation, je l'ai signalé et ils ont enlevé le stationnement mais pas le marquage au sol.

Madame DE GIRARDI : Les services de la voirie sont compétents pour l'ensemble de la signalisation et prennent en compte les signalements.

Madame FAYET : Et il y a aussi les panneaux temporaires de stationnement interdit qui reste longtemps après la fin de stationnement.

Monsieur ANGELRAS : Il nous faut actualiser les zones qui sont devenues payantes aussi.

Monsieur BERDAGUER : Le marquage au sol de l'ensemble des zones d'extension du stationnement a commencé à l'été 2023 pour matérialiser les places de stationnement. Les mots « payant » ont été ajoutés courant septembre dans le quartier Nord-Gambetta et ce sera fait en décembre-janvier pour le quartier du Cadereau.

Madame DE GIRARDI : Il faudrait être vigilant sur les zones de marquage et les panneaux.

Madame FAYET : Concernant la gratuité de 2 heures pour les véhicules électriques, est-ce que pour faire la demande, on peut le faire en ligne ou il faut se déplacer ?

Madame DE GIRARDI : Il faut se déplacer à la SPL AGATE avec votre carte grise afin d'obtenir une vignette qui permet de signaler son véhicule.

Madame FAYET : Est-ce que les gens le savent ça ?

Madame DE GIRARDI : C'est vrai que les gens ne semblent pas être au courant et nous pouvons en faire une publicité afin de le redivulguer aux personnes. Nous l'avons fait mais nous pouvons le refaire. Nous pouvons l'afficher sur les bornes d'affichage électrique de la Ville où le stationnement est gratuit pour les véhicules en charge.

Monsieur ANGELRAS : Concernant les équipements pour les véhicules électriques sur le stationnement de surface, y a-t-il des bornes ?

Madame DE GIRARDI : Il y a plus de 40 bornes de rechargement dans Nîmes, il y a une cartographie qui existe sur le site nîmes.fr qui indique l'emplacement de ces bornes. Le problème que l'on peut avoir c'est qu'il y ait des véhicules avec une recharge lente qui restent longtemps sur place mais une procédure est en place pour que le tarif devienne exponentiel en fonction du temps passé à la borne.

Madame HAMMOUDI : Vous parlez du haut du Gambetta comme quoi c'était saturé et maintenant qu'il y a eu des travaux, qu'est-ce que vous avez fait pour que ce ne soit plus saturé ?

Madame DE GIRARDI : Nous avons rendu la zone payante. A Gambetta, il y avait du monde sur les angles de rue, sur les trottoirs et les passages protégés donc c'était très convoité. Suite à un témoignage récent, c'est vrai que rendre un quartier payant au profit de familles modestes mais en même temps tous n'ont pas forcément des voitures et ceux qui en avaient, n'arrivaient pas forcément à se garer.

Madame HAMMOUDI : Est-ce que tous les agents qui mettent les PV de stationnement sont au courant, qu'il y a 10 minutes de toléré ?

Madame DE GIRARDI : Il n'y a pas 10 minutes de toléré, c'est une pratique dans la réalisation des enquêtes de stationnement standardisées par le CEREMA en France. Au moment de l'enquête, les enquêteurs sur le terrain considèrent que les véhicules ayant payé en dépassement de 10 minutes sont en situation « conforme ».

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.	Pour : 6
	Abstention : 0
	Contre : 0

1. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17h30.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.





Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00

**Direction de la
Commande
Publique**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Avis sur le projet de délégation de
service public pour « LA GESTION
DES SPECTACLES
TAUROMACHIQUES » en application
de l'article L.1411-1 et suivants du
Code Général des Collectivités
Territoriales.**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – Le Colisée 3.
SALLE VAUNAGE**

Deux membres de la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal

Monsieur François COURDIL, Conseiller Municipal

Madame Catherine JEHANNO, Conseillère Municipale

Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale

Collège des associations :

Madame Fatima HAMMOUDI, Confédération Syndicale des Familles

Monsieur Michel BROUAT, Association des Paralysés de France

Ils étaient assistés de :

Monsieur Farid HADJAZ – Directeur De La Jeunesse Et Des Festivités

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Monsieur Lucas GRAU -
Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

Avis sur le projet de délégation de service public pour « LA GESTION DES SPECTACLES
TAUROMACHIQUES » en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 15h30.

**Avis sur le projet de délégation de service public pour « LA GESTION DES
SPECTACLES TAUROMACHIQUES »**

Monsieur ANGELRAS, donne la parole en préambule à Monsieur Farid HADJAZ, qui présente le
contexte et le rapport concernant « la gestion des spectacles tauromachiques ».

Madame FAYET : Dans le tableau « avantages et inconvénients d'une gestion déléguée », vous
indiquez : « Imposition du délégataire à l'IS et TVA », donc la DSP paie la TVA et cela se
répercute sur le coût du billet, elle est à combien la TVA maintenant ? Et lorsque l'on est en régie
simple, on ne paie pas la TVA.

Monsieur HADJAZ : On l'écrit page 14, imposition du délégataire. Effectivement, dans les
inconvénients, on rappelle l'imposition du légataire de l'impôt sur les sociétés.

Monsieur COURDIL : On va à l'encontre de la TVA, puisque normalement, sur le spectacle
vivant, c'est un taux de TVA maxi-réduit de 2.10%.

Madame FAYET : Oui, mais Simon Casas l'a demandé à plusieurs reprises.

Monsieur ANGELRAS : Ça n'a pas été retenu. Il y a eu des provisions chaque année, il a fallu payer 3 000 000 et quelques d'euros. Il faudra rajouter sur la partie régie par rapport à la TVA sur les différents modes de gestion.

Monsieur BROUAT souhaite qu'il y ait dans le futur contrat de DSP un paragraphe relatif aux personnes à mobilité réduite et notamment des propositions d'ajout de places PMR dans les Arènes.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

<p>Avis sur le projet de délégation : Favorable à l'unanimité. Pour : 5 Abstention : 1 (Mr Brouat) Contre : 1 (Mme Fayet)</p>
--

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 16h00.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.





**Direction de la
Commande
Publique**

**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Avis de la Commission sur le projet
de délégation de service public pour
« L'EXPLOITATION DU
CREMATORIUM » en application de
l'article L.1411-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – Le Colisée 3.
SALLE VAUNAGE**

Deux membres de la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal
Monsieur François COURDIL, Conseiller Municipal
Madame Catherine JEHANNO, Conseillère Municipale
Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale

Collège des associations :

Madame Fatima HAMMOUDI, Confédération Syndicale des Familles

Ils étaient assistés de :

Madame Charlotte BONVALET - Directeur Population Et Citoyenneté.
Monsieur Lionel NEBEKER - Chef De Pôle Cimetières

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Monsieur Lucas GRAU - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

Avis sur le projet de délégation de service public pour « L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM » en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 16h00.

Avis sur le projet de délégation de service public pour « L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM »

Monsieur ANGELRAS, donne la parole en préambule à Madame Charlotte BONVALET, qui présente le contexte et le rapport concernant « l'exploitation du crematorium ».

Madame FAYET : Le coût d'investissement du délégataire est-il répercuté sur la Ville de Nîmes ?

Madame BONVALET : On le répercute sur le nombre d'années que l'on propose de travailler avec la Ville de Nîmes, c'est pour cela que l'on propose une DSP de 12 ans, on ne peut pas partir sur une DSP de 4 ans parce-que sinon ils n'ont pas le temps d'amortir le coût des travaux.

Monsieur COURDIL : Concernant les indigents, est-ce qu'il y a une politique spécifique ?

Madame BONVALET : Le Crématorium le fait gratuitement car c'est convenu ainsi dans le contrat de délégation. Pour ce qui concerne les indigents c'est plutôt le pôle cimetière qui porte cette dépense car dans 99% des cas nous réalisons une inhumation. Il faut savoir que dans le cas des indigents on peut nous demander de les exhumer pour les remettre dans un caveau quand on retrouve la famille, ou, dans le cadre d'une enquête, on peut nous demander d'exhumer le corps. Cela nous est déjà arrivé que la Police Nationale nous demande de ressortir

le corps pour un enquête donc nous n'avons pas le droit de crématiser car on efface toutes les preuves.

Après cela arrive aussi que les personnes soient crématisées au titre des indigents (alors qu'ils ont une famille) car ils n'ont pas les moyens de payer une crémation.

Monsieur COURDIL : Et qu'est-ce que ça représente en termes de pourcentage ?

Monsieur NEBEKER : Il y en a environ 2 par an.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le projet de délégation : Favorable à l'unanimité.

Pour : 5

Abstention : 1 (Mme FAYET)

Contre : 0

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 16h30.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.



Annexe n°1 :

Synthèse des rapports présentés à la CCSPL le 23 octobre 2023